



ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES DE CŒUR DE NACRE

Avis de marché

Marché de prestation de services

PROCEDURE ADAPTÉE

Marché soumis aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Communauté de Communes Cœur de Nacre
Correspondant : Nathalie HEURTEVENT - Responsable Aménagement du Territoire / Développement Economique - Communauté de Communes Cœur de Nacre - 7 rue de l'Eglise - CS 10033 - 14440 Douvres-la-Délivrande. Téléphone : 02 31 97 76 65 - courriel : nheurtevent@coeurdenacre.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>
- *Objet du marché* : **Elaboration du schéma directeur intercommunal des mobilités actives de Cœur de Nacre.**
- *Lieu d'exécution* :
Dans le cadre de la présente étude, la structuration du réseau de voiries douces et des mobilités actives est à étudier sur le territoire de Cœur de Nacre ; entre Cœur de Nacre et les territoires voisins (CU Caen la mer, CC Seuelles Terre et Mer).
- *Caractéristiques principales* :
La présente consultation a pour objet la désignation d'un bureau d'études pour accompagner la Communauté de Communes Cœur de Nacre dans l'élaboration d'un schéma directeur modes actifs intercommunal qui doit être le plus opérationnel possible.
La mobilité du quotidien avec un rabattement vers les bourgs centre est prioritaire pour la collectivité.
L'étude doit aboutir à l'élaboration d'un dossier synthétisant l'ensemble des aménagements projetés (itinéraire, piste, stationnement, y compris jalonnement et signalisation) et l'estimation de leurs coûts, assortis d'un plan pluriannuel de réalisation pour une mise en place progressive.
La description de la mission et les spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges du présent marché.
- *Refus des variantes.*
- *Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.*
- *Unité monétaire utilisée, l'euro.*
- *Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat* : se référer au règlement de consultation
- *Critères d'attribution* :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
- *Type de procédure* : procédure adaptée.
- **Date limite de réception des offres : lundi 9 mars 2020, à 12 heures.**
- *Délai minimum de validité des offres* : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

▪ *Autres renseignements :*

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020-02

Renseignements complémentaires : personne auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Nathalie HEURTEVENT - Responsable Aménagement du Territoire / Développement Economique - Téléphone : 02 31 97 76 65 - courriel : nheurtevent@coeurdenacre.fr

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être retiré par voie électronique : <https://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la dématérialisation de la commande publique, il est rappelé qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, les offres doivent obligatoirement être envoyées par voie dématérialisée.

Adresse électronique à laquelle les offres doivent être envoyées : <https://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>

Les offres sont à déposer sur le module de la plateforme de dématérialisation dédié au dépôt des plis. Seul ce module garantit le respect des prescriptions légales en matière de sécurisation des dépôts (datation, cryptage, confidentialité etc...).

Tout autre moyen de transmission, mail, messagerie électronique de la plateforme etc. conduira à un rejet de l'offre.

Mots descripteurs : Etude.

▪ *Date d'envoi du présent avis à la publication :* 13 février 2020